

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 484

présenté par
M. Barthès

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article unique.

La présente proposition de loi, vient opposer les français sur un débat qu'elle a érigé en "débat de société", sans raison valable.

Dans l'exposé des motifs, nous assistons à une prise de position contre les personnes assistant ou pratiquant la corrida; apportant une jugement de valeur stigmatisant sans précédent: "bourreau", "un acte immoral", "cruauté", "torture".

Cette radicalité interroge: serait-on opposé à la corrida, ou à ce que des personnes puissent aimer la corrida? Devrait-on rappeler que les citoyens demeurent libres et égaux? Ceux appréciant la corrida ne devraient être ainsi publiquement montés au pilori .

La corrida qui y est dépeinte trahit une incompréhension mais surtout une ignorance du sujet. Malheureusement celle-ci place le lecteur dans l'erreur et le floue.

Il n'est aucunement fait mention de l'utilité de la tauromachie et de son rôle central dans certains écosystèmes, sans compter sa valeur inestimable permettant la survie et la viabilité d'une espèce animale unique.

Il n'est, non plus, fait mention de son rôle social, intergénérationnel, festif, et de toute l'économie et la vie qui s'installe autour de ces événements.

Il n'est, non plus fait mention de sa capacité aujourd'hui à faire vivre des villes entières, à maintenir un budget nécessaire à la survie des communes, et ce, malgré des temps incertains.

Il n'est non plus mentionné, le soin admirable apporté au taureau, grâce à elle : une bête qui vivra de nombreuses années, libre, éloignée de l'homme, sauvage, dernière bête faisant autant l'objet de respect.

La corrida y est définie seulement comme une mode importée d'Espagne, pour satisfaire un caprice d'impératrice: outre le mensonge, cette affirmation a pour seul intérêt de désinformer le lecteur, et de minimiser la valeur culturelle et traditionnelle des corridas.

Les courses et combats mettant en scène des taureaux ont toujours existé sur notre territoire. Des traces remontant à l'Antiquité sont répandues quasiment partout. Le taureau faisait l'objet d'une fascination et d'un respect auprès de presque tous les peuples ayant composé la France. Le combat avec la taureau est prégnant dans notre Histoire de France, et de nombreux exemples peuvent y être apportés.

Enfin, cette proposition de loi est détournée:

Elle ne concernerait, selon son titre et son exposé, que les corridas. Or elle propose bien de supprimer toutes courses de taureaux confondues, sous peines de condamnation pour sévices et cruauté envers les animaux.

Cette omission volontaire laisse entendre une manipulation latente, voulant utiliser la sensibilité des français pour atteindre et rompre avec nos coutumes, nos traditions, nos territoires et notre histoire.

Aujourd'hui la corrida; demain, la chasse? la pêche ?